

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
 GÉNÉRALE**

DIX-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

**CINQUIÈME COMMISSION, 917^e
 SÉANCE**

Jeudi 4 octobre 1962,
 à 10 h 40



NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 62 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Projet de budget pour l'exercice 1963</i>	
<i>Discussion générale</i>	17
<i>Point 61 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Budget additionnel pour l'exercice 1962</i>	
<i>(suite)</i>	17
<i>Chapitre premier. — Frais de voyage et</i>	
<i>autres frais des représentants et des mem-</i>	
<i>bres des commissions, comités et autres</i>	
<i>organes subsidiaires</i>	17
<i>Chapitre 2. — Réunions et conférences spé-</i>	
<i>ciales</i>	17
<i>Chapitre 3. — Traitements et salaires</i>	17
<i>Chapitre 4. — Dépenses communes de per-</i>	
<i>sonnel</i>	17
<i>Chapitre 5. — Frais de voyage du personnel.</i>	18
<i>Chapitre 7. — Bâtiments et amélioration des</i>	
<i>locaux</i>	18
<i>Chapitre 8. — Matériel et installations.</i>	18
<i>Chapitre 9. — Entretien, utilisation et loca-</i>	
<i>tion des locaux</i>	18
<i>Chapitre 10. — Frais généraux.</i>	18
<i>Chapitre 11. — Imprimerie</i>	18
<i>Chapitre 12. — Dépenses spéciales</i>	18
<i>Chapitre 18. — Missions spéciales</i>	18
<i>Chapitre 19. — Service mobile de l'Organi-</i>	
<i>sation des Nations Unies</i>	19
<i>Chapitre 20. — Haut Commissariat des Na-</i>	
<i>tions Unies pour les réfugiés</i>	19
<i>Chapitre 21. — Cour internationale de Jus-</i>	
<i>tice</i>	19
<i>Prévisions de recettes</i>	
<i>Chapitre premier des recettes. — Recettes</i>	
<i>provenant des contributions du personnel.</i>	19
<i>Chapitre 2 des recettes. — Recettes pro-</i>	
<i>venant de fonds extra-budgétaires</i>	
<i>Chapitre 3 des recettes. — Recettes géné-</i>	
<i>rales</i>	
<i>Chapitre 4 des recettes. — Vente de tim-</i>	
<i>bres-poste de l'ONU (Administration</i>	
<i>postale de l'ONU)</i>	
<i>Chapitre 5 des recettes. — Vente des pu-</i>	
<i>blications</i>	
<i>Chapitre 6 des recettes. — Services des-</i>	
<i>tinés aux visiteurs, restaurants et</i>	
<i>services annexes.</i>	19

Président: M. Jan Paul BANNIER (Pays-Bas).

POINT 62 DE L'ORDRE DU JOUR

**Projet de budget pour l'exercice 1963 (A/ 5121, A/5179,
 A/ 5205, A/ 5207, A/ 5243, A/ C.5/ 919, A/ C.5/ L.726)**

Discussion générale

1. Le SECRETAIRE GENERAL par intérim présente le projet de budget pour l'exercice 1963 (A/5205)
2. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente le rapport du Comité consultatif (A/5207) sur le projet de budget pour 1963^{2/}.

POINT 61 DE L'ORDRE DU JOUR

**Budget additionnel pour l'exercice 1962 (A/ 5223, A/ 5239)
 [suite]**

3. Le PRESIDENT met aux voix les chapitres du budget additionnel pour l'exercice 1962 (A/5223) dont le montant révisé diffère du montant ouvert initialement.

CHAPITRE PREMIER. — FRAIS DE VOYAGE ET AUTRES FRAIS DES REPRESENTANTS ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS, COMITES ET AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES

A l'unanimité, l'ouverture d'un crédit révisé de 1 103 050 dollars pour le chapitre premier est approuvée.

CHAPITRE 2. — REUNIONS ET CONFERENCES SPECIALES

A l'unanimité, l'ouverture d'un crédit révisé de 2 169 710 dollars pour le chapitre 2 est approuvée.

CHAPITRE 3. — TRAITEMENTS ET SALAIRES

4. Le PRESIDENT rappelle que le Secrétaire général a décidé d'appliquer au montant révisé proposé, soit 40 924 500 dollars, une partie de la réduction globale recommandée par le Comité consultatif, soit 62 000 dollars, ce qui ramène le montant révisé à 40 862 500 dollars.

Par 67 voix contre zéro, avec 10 abstentions, l'ouverture d'un crédit révisé de 40 862 500 dollars pour le chapitre 3 est approuvée.

CHAPITRE 4. — DEPENSES COMMUNES DE PERSONNEL

Par 67 voix contre zéro, avec 11 abstentions, l'ouverture d'un crédit révisé de 9 694 700 dollars pour le chapitre 4 est approuvée.

5. M. ALLOTT (Etats-Unis d'Amérique), prenant la parole pour une explication de vote, précise que

^{1/} Le texte *in extenso* de la déclaration faite par le Secrétaire général par intérim a été distribué sous la cote A/C.5/925 et figure dans les Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Annexes, point 62 de l'ordre du jour.

^{2/} Le texte *in extenso* de la déclaration faite par le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été distribué sous la cote A/C.5/926 et figure dans les Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Annexes, point 62 de l'ordre du jour.

sa délégation s'est abstenue en raison de l'inquiétude que lui inspire le fait que le Secrétaire général s'est trouvé contraint d'accepter un curieux arrangement en ce qui concerne la formation de traducteurs et d'interprètes russes à Moscou et de contribuer au financement de ce programme. L'Union soviétique s'est toujours montrée très désireuse de voir un plus grand nombre de ses ressortissants employés au Secrétariat. Mais ce n'est certainement pas un pays qui a besoin de l'assistance technique des Nations Unies pour former des traducteurs et des interprètes destinés aux services des Nations Unies. En effet, on a dit le plus grand bien de l'Institut pédagogique des langues étrangères de Moscou. De plus, on a dit que le programme était financé en roubles et qu'il n'entraînait donc pas de dépenses en devises étrangères. Aucune contribution financière de l'ONU ne devrait donc être nécessaire. La délégation des Etats-Unis éprouve des inquiétudes au sujet du mode de financement du programme, qui pourrait constituer un précédent regrettable, et elle espère que la question dans son ensemble sera étudiée de nouveau et réévaluée avant que le projet de budget pour 1964 ne soit préparé.

6. M. SOKIRKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que le programme en question ne représente certes pas la fourniture d'une assistance technique à l'Union soviétique; il s'agit plutôt d'une assistance dont l'Organisation des Nations Unies elle-même bénéficiera, comme le Contrôleur l'a souligné à la 916ème séance.

CHAPITRE 5. — FRAIS DE VOYAGE DU PERSONNEL

7. Le PRESIDENT rappelle que le Secrétaire général a décidé d'appliquer au montant révisé proposé, soit 2 159 700 dollars, une partie de la réduction globale recommandée par le Comité consultatif, soit 15 000 dollars, ce qui ramène le montant révisé à 2 144 700 dollars.

8. M. KITTANI (Irak) appelle l'attention de la Commission sur la dernière phrase du paragraphe 15 du rapport du Comité consultatif (A/5239). Il aimerait savoir si le Secrétaire général a décidé d'appliquer cette réduction de 15 000 dollars en choisissant l'une des deux possibilités envisagées par le Comité consultatif ou en adoptant une autre solution.

9. M. TURNER (Contrôleur) répond que le Secrétaire général n'a certainement pas l'intention d'appliquer un nouveau régime en ce qui concerne les conditions de voyage avant 1963. Pour pouvoir réduire de 15 000 dollars les crédits additionnels demandés, il faudra réduire dans une certaine mesure le programme des voyages prévu pour le reste de l'année en cours tant en ce qui concerne les déplacements officiels des fonctionnaires des services techniques que les déplacements au titre du congé dans les foyers.

Par 67 voix contre zéro, avec 9 abstentions, l'ouverture d'un crédit révisé de 2 144 700 dollars pour le chapitre 5 est approuvée.

CHAPITRE 7. — BATIMENTS ET AMELIORATION DES LOCAUX

A l'unanimité, l'ouverture d'un crédit révisé de 4 414 500 dollars pour le chapitre 7 est approuvée.

CHAPITRE 8. — MATERIEL ET INSTALLATIONS

10. M. MALHOTRA (Népal) aimerait savoir en quoi consiste le "Matériel divers" (art. VI) pour lequel des

dépenses dépassant de près de 50 000 dollars le crédit ouvert ont été engagées en 1962.

11. M. TURNER (Contrôleur) indique qu'il s'agit là principalement de matériel pour les nouveaux centres d'information, notamment de matériel de transport et du mobilier et des fournitures de bureau normalement nécessaires.

A l'unanimité, l'ouverture d'un crédit révisé de 448 500 dollars pour le chapitre 8 est approuvée.

CHAPITRE 9. — ENTRETIEN, UTILISATION ET LOCATION DES LOCAUX

Par 70 voix contre zéro, avec 10 abstentions, l'ouverture d'un crédit révisé de 3 536 400 dollars pour le chapitre 9 est approuvée.

CHAPITRE 10. — FRAIS GENERAUX

12. Le PRESIDENT rappelle que le Secrétaire général a décidé d'appliquer une partie de la réduction globale recommandée par le Comité consultatif, soit 15 000 dollars, au montant révisé proposé pour ce chapitre, ce qui ramène le montant révisé à 4 132 200 dollars.

Par 70 voix contre zéro, avec 10 abstentions, l'ouverture d'un crédit révisé de 4 132 200 dollars pour le chapitre 10 est approuvée.

CHAPITRE 11. — IMPRIMERIE

Par 68 voix contre zéro, avec 10 abstentions, l'ouverture d'un crédit révisé de 1 429 750 dollars pour le chapitre 11 est approuvée.

CHAPITRE 12. — DEPENSES SPECIALES

Par 79 voix contre zéro, avec une abstention, l'ouverture d'un crédit révisé de 254 600 dollars pour le chapitre 12 est approuvée.

CHAPITRE 18. — MISSIONS SPECIALES

13. Le PRESIDENT rappelle que le reste de la réduction globale recommandée par le Comité consultatif, soit 20 000 dollars, doit être appliqué au montant révisé proposé pour ce chapitre, qui est donc ramené à 3 224 810 dollars. D'autre part, un vote séparé a été demandé sur le crédit révisé concernant le représentant de l'ONU pour la question de Hongrie.

14. M. KOMIVES (Hongrie) dit que sa délégation et plusieurs autres ont bien souvent déjà fait connaître leur opposition à certaines missions spéciales qui sont contraires à l'esprit de la Charte, car, loin de fortifier l'amitié entre les peuples, elles ne servent qu'à entretenir la tension. Cela est vrai, en particulier, du prétendu représentant de l'ONU pour la prétendue question de Hongrie. La délégation hongroise votera contre le crédit révisé proposé au titre de cette activité regrettable.

15. M. SANGUIANA (Guinée) estime de son devoir de protester contre les dépenses inutiles engagées pour le représentant de l'ONU pour la question de Hongrie. Cette mission est une ingérence manifeste de l'Organisation, dont le rôle est plutôt de chercher à consolider la paix parmi les peuples, dans les affaires du peuple hongrois, qui a le régime qu'il a choisi. La délégation guinéenne votera donc contre le crédit proposé et demande l'annulation pure et simple de cet article du chapitre 18.

16. M. MYSLIL (Tchécoslovaquie) s'associe sans réserve aux observations du représentant de la

Guinée, ainsi qu'à sa proposition de supprimer l'article en question.

17. M. SOW (Mali) demande également la suppression de cet article et indique qu'en tout état de cause il votera contre le crédit demandé.

18. M. ROMANOV (République socialiste soviétique d'Ukraine) votera également contre le crédit demandé pour le représentant de l'ONU pour la question de Hongrie. Le montant du crédit n'est pas élevé, mais la nature des dépenses pose une question de principe. La délégation ukrainienne ne peut approuver les intrigues politiques qui ne font qu'envenimer les relations internationales.

19. M. AKE (Côte-d'Ivoire) déclare que, bien que son pays ait désapprouvé l'inscription de la question de Hongrie à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, il estime que, tant que l'Assemblée générale n'aura pas mis fin au mandat de sir Leslie Munro, elle devra supporter les frais qui découlent de cette mission. M. Aké souhaite vivement que cette question cesse de figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée, mais, dans l'état actuel des choses, il ne voit aucun inconvénient à voter le crédit de 11 000 dollars demandé par le Secrétaire général.

20. Le PRESIDENT met d'abord aux voix l'ouverture d'un crédit de 11 000 dollars pour le représentant de l'ONU pour la question de Hongrie.

Par 41 voix contre 18, avec 19 abstentions, l'ouverture d'un crédit révisé de 11 000 dollars pour le représentant de l'ONU pour la question de Hongrie est approuvée.

21. Le PRESIDENT met ensuite aux voix l'ouverture d'un crédit révisé de 3 224 810 dollars pour l'ensemble du chapitre 18.

Par 62 voix contre 11, avec 3 abstentions, l'ouverture d'un crédit révisé de 3 224 810 dollars pour le chapitre 18 est approuvée.

CHAPITRE 19. — SERVICE MOBILE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Par 69 voix contre zéro, avec 11 abstentions, l'ouverture d'un crédit révisé de 1 323 000 dollars pour le chapitre 19 est approuvée.

CHAPITRE 20. — HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

22. M. KOUTOBLÉNA (Togo) tient à remercier le Haut Commissariat de l'aide qu'il apporte à ceux qui sont obligés, dans des conditions très pénibles, de quitter leur pays et leurs biens pour chercher

refuge à l'étranger. Le Haut Commissariat a fourni une assistance précieuse au Togo, où se trouvent de nombreux réfugiés venus d'un pays voisin. M. Koutobléna souhaite que cet organisme soit maintenu et renforcé pour que son efficacité soit encore accrue à l'avenir.

Par 68 voix contre zéro, avec 11 abstentions, l'ouverture d'un crédit révisé de 2 583 200 dollars pour le chapitre 20 est approuvée.

CHAPITRE 21. — COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

A l'unanimité, l'ouverture d'un crédit révisé de 938 600 dollars pour le chapitre 21 est approuvée.

PREVISIONS DE RECETTES

Chapitre premier des recettes. — Recettes provenant des contributions du personnel

A l'unanimité, le montant révisé de 8 720 000 dollars proposé pour le chapitre premier des recettes est approuvé.

Chapitre 2 des recettes. — Recettes provenant de fonds extra-budgétaires

Chapitre 3 des recettes. — Recettes générales

Chapitre 4 des recettes. — Vente de timbres-poste de l'ONU (Administration postale de l'ONU)

Chapitre 5 des recettes. — Vente des publications

Chapitre 6 des recettes. — Services destinés aux visiteurs, restaurants et services annexes

23. M. MYSLIL (Tchécoslovaquie) propose de mettre aux voix ensemble les chapitres 2 à 6 des recettes.

24. M. HODGES (Royaume-Uni) ne voit pas d'objection à la proposition que vient de faire le représentant de la Tchécoslovaquie, mais aimerait savoir, avant de voter, si les chiffres des recettes révisés proposés pour les chapitres 2 à 6 seront majorés de 15 000 dollars, conformément à la recommandation faite par le Comité consultatif au paragraphe 19 de son rapport (A/5239).

25. Le PRESIDENT répond que le Secrétaire général par intérim a décidé d'appliquer cette majoration de 15 000 dollars au montant révisé de 1 544 000 dollars prévu au chapitre 3 pour les recettes générales.

A l'unanimité, le montant révisé de 5 684 800 dollars proposé pour les chapitres 2 à 6 des recettes est approuvé.

La séance est levée à 12 h 45.